



Exercer le métier d'expert en voyage sans être immatriculé ??

Par **hedaoui**, le **13/05/2014** à **20:01**

je souhaite me lancer dans le métier de courtier en voyage mais sans être immatriculé à ATOUT France et sans garantie financière. Je serais auto entrepreneur. Est-il possible de se faire rémunérer en utilisant les données des clients intéressés pour réserver le voyage si ces derniers sont d'accord (par le biais d'une case à cocher en stipulant que le client accepte et autorise mon entreprise à réserver en son nom et en utilisant ses données uniquement pour l'enregistrement de la réservation et non à d'autres fins commerciales)? Ainsi le client est tout à fait conscient de ses actes. ?

Pouvez-vous m'éclairer, si il est tout à fait possible de se faire rémunérer de la sorte, c'est à dire qu'au final le client me rémunère (en utilisant ses données, son numéro de carte de crédit..). Mes honoraires seront directement intégrés dans le prix proposé.

Merci de vos éclairages.

Pensez-vous à d'autres formes de rémunération ou autres possibilités ?